

Intervention Isabelle Mingam-Bouteiller, de formation en Psychopédagogie, EJE, j'ai été responsable de structures Petite Enfance (Halte-Garderie à gestion parentale, MA à gestion intercommunale) et suis aujourd'hui, formatrice à l'ESSSE, et plus particulièrement des filières AP et EJE. De cette double-posture je peux faire part de questionnements, réflexions, qui agitent professionnels et étudiants au regard de situations professionnelles vécues.

En écho au propos de Bernard Pueyo,

L'organisation de l'accueil de la Petite Enfance s'inscrit dans ce cadre législatif et une évolution socio-culturelle (représentation de l'enfance, problématiques sociales des familles, culture de métiers...).

- « L'intégration au maximum » des Enfants en situation de handicap, tout au moins pour ceux d'âge scolaire, est encouragée depuis 40 ans (Loi du 30 juin 1975).

Cependant, un certain nombre d'entre eux n'ont **pas accès à l'école ou à une structure socio-éducative.**

- Depuis 30 années **dans l'éducation spécialisée** (Décret du 27 octobre 1989), **17 ans dans le champ de la petite enfance** (Décret du 1^{er} août 2000), l'obligation de **projets** (établissement, de l'enfant), la nécessité **d'associer les familles** et **l'importance du maintien de l'enfant dans les espaces de vie communs** sont précisés.

En effet, nous savons par **de nombreux travaux et par expérience** que les lieux d'exercice des assistants maternels, le multi-accueil et l'école maternelle représentent les **premiers espaces communs de socialisation des jeunes enfants** au sein de notre organisation sociale **terreaux fertiles à l'éducation inclusive**. Créateurs, également, de lien social, de solidarités entre les familles.

- **Cette notion d'éducation inclusive, et ses dimensions territoriales, a été la grande innovation du décret du 1er août 2000**

Mais le droit de tout enfant à être accueilli en fonction des besoins de la famille **nécessite une adaptation des modalités d'accueil** relatives au **fonctionnement de l'établissement** (*à enfant atypique, souvent, horaires atypiques*) et à **l'organisation pédagogique** (*elles témoignent d'une volonté d'offrir un environnement adapté aux besoins spécifiques des jeunes enfants et de favoriser leur autonomie...*) **prenant en compte la place des familles** (*qui nécessite d'être pensée et construite*).

Depuis 15 ans, c'est la limitation de l'activité et la **restriction de la participation à la vie en société** qui **fait handicap**. Passage de la dénomination qualificative de la personne « handicapée » à la dimension écologique de la personne « en situation de handicap ». L'objectif de la loi du 11 février 2005 est de favoriser l'accès à l'**autonomie** // nombreux projets éducatifs des structures d'accueil.

Quand les intentions politiques entraînent les pratiques professionnelles dans une dynamique de changement...

L'évolution du champ de la Petite Enfance, a conduit en 40 ans à changer de modèle d'accueil de l'enfant et de sa famille.

- d'une organisation du travail uniformisée (crèches) pensée **initialement sur un modèle hygiéniste et des propositions éducatives standardisées** à partir de la représentation de **modèles de développement normatifs du Jeune Enfant** (*besoins identifiés en fonction de l'âge*),

- à une organisation prenant en compte l'accueil d'enfants à besoins particuliers (*ce sont les besoins particuliers de chaque enfant qui sont pris en compte*) dans **une démarche pédagogique de l'accueil de la diversité des situations (besoins des familles, de l'enfant, du territoire...)**.

De mon expérience, l'organisation pédagogique des lieux d'accueil de la Petite Enfance en sections ou classes d'âge répond à des besoins généraux et présentent des intérêts certains en terme d'organisation et de propositions pédagogiques collectives ; Son avantage : **une logistique rythmée et maîtrisée.**

Le choix d'un fonctionnement en groupes inter-âges (expérimenté également dans certaines écoles maternelles) s'appuie sur une conception éducative qui se réfère moins à un modèle continu du développement du Jeune Enfant qu'à **l'intérêt de relations de coopération et de solidarité au sein du groupe et de confrontation aux différences, ces dernières étant pensées comme enrichissantes pour les membres du groupe.**

Aussi, l'organisation et le fonctionnement vont inévitablement influencer sur le degré d'inclusion ou d'intégration d'un enfant présentant un développement « dysharmonique » ou des troubles moteurs ou une déficience sensorielle ou intellectuelle, par sa possible activité sur son environnement, au sein de ce groupe. **Mais suffisent-elles à permettre une rencontre authentique avec l'Autre ? Si l'altérité participe à la dynamique de la socialisation en influençant le rapport à soi-même et à autrui, faut-il pouvoir se sentir appartenir à un groupe, se reconnaître aussi par ce que l'on a de commun.**

Les pratiques professionnelles ont dû évoluer pour s'adapter à des besoins sociaux et socio-éducatifs nouveaux :

- changement de la structure de l'emploi – temps partiel, et montée du chômage et des besoins de relais pour faciliter l'insertion sociale,

- montée des situations monoparentales,

L'instauration du **multi-accueil** à partir des années 2000 **va dans le sens d'une réponse prenant en compte une diversité de besoins, qui doit correspondre à une plus grande accessibilité aux EAJE.**

Dans mon expérience, un **accueil inclusif, fluide, réactif** demande à être accompagné : **Si la Loi donne le cadre et les obligations, elle ne donne pas les clefs des nouvelles pratiques professionnelles.** Il est important de mobiliser les compétences existantes, il faut les révéler et prendre appui sur elles ainsi que sur celles des parents, à fin de **créativité**.

Les besoins, les demandes, se sont diversifiées, par le passage des crèches aux multi-accueils, par une plus grande accessibilité de tous aux EAJE. Aussi, **les familles concernées par le handicap puissentes y trouver une reconnaissance sociale ?** Leur place possible, reconnue dans une logique inclusive, reconnus comme parents d'un enfant.

La confrontation à la différence insécurise par une perte de repères, un écart à la norme qui nécessite un réajustement de son action nécessitant parfois une certaine dose de créativité et d'adaptabilité à une situation nouvelle, encore inconnue.

L'appui sur les compétences pluri-professionnelles des équipes **est à activer** dans l'accompagnement quotidien des jeunes enfants et de leurs familles. **Ces compétences sont développées par la formation et l'expérience**, les connaissances théoriques, la technicité étant mises au service de la pratique professionnelle.

Aussi, les espaces d'élaboration, de pensée, concernant les pratiques et la compréhension des enjeux des situations, des expériences vécues participent à leur soutien, leur enrichissement par les échanges et les observations issues des pratiques éducatives ou des enfants en interaction avec leur environnement physique et social.

L'appui sur les compétences parentales est également une dimension à activer davantage dans le cadre d'un accueil inclusif. Elle nécessite une reconnaissance des professionnelles envers les parents, qui si elle est aujourd'hui, généralement, de mise, n'a pas toujours aussi évidente dans le passé. Ce mouvement est également à accompagner... **(les étudiants qui ne viennent pas forcément à ce type d'études (AP, EJE) pour accompagner les parents et être à leur écoute, mais plutôt pour s'occuper des enfants... il s'agit bien d'un apprentissage. Des nouvelles modalités de travail avec les familles sont à réinventer et à expérimenter dès la formation ainsi qu'une interconnaissance des autres métiers pour une coopération professionnelle facilitée).**

Les compétences multiples partagées des différents acteurs (parents et professionnels) permettent une connaissance réciproque et une reconnaissance des rôles et des tâches complémentaires appartenant à chacun.

Cette reconnaissance réciproque (des professionnels vers les parents et des parents vers les professionnelles) demande de sortir des schémas éducatifs convenus encore fortement inscrits dans notre système éducatif. **De nouveaux apprentissages sont à développer, tant du côté des professionnels que des familles** (*le développement du pouvoir d’agir des familles, les différents savoirs sont à croiser pour une meilleure connaissance de l’enfant accueilli*). **Afin de lever ces freins, suffirait-il de valoriser les compétences des professionnelles en appui sur celles des parents ?** Par un partage de savoirs sur l’enfant, dans une relation de confiance réciproque, pour l’accueil de l’enfant (expertise reconnue des professionnels) et découvrir peu à peu ce qui fait « Autre », en l’occurrence le handicap, par le biais de la rencontre véritable, vers une (re)connaissance mutuelle.

Dans le cas de l’accueil d’enfants en situation de handicap, elle peut être doublée d’une peur d’incapacité du côté des professionnels, comme des parents...

Or, tout accueil s’adresse avant tout à un enfant...